



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉPINAL, le vendredi 30 septembre 2016

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

DIRECTION DE L'ASSEMBLÉE ET DE LA PRÉSIDENTE

Service Assemblée

ATTESTATION

Je soussigné, François VANNON - Président du Conseil départemental des Vosges - atteste du caractère exécutoire des délibérations prises dans le cadre des réunions de la Commission permanente et des sessions du Conseil départemental, à compter du mois de juillet 2016.

Le Président du Conseil départemental,

François VANNON